

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			0,01	71,76
Total des produits d'exploitation (I)			0,01	71,76
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			24 618,33	732 436,85
Impôts, taxes et versements assimilés			5 027,63	152 373,49
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		
		Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges				1,00
Total des charges d'exploitation (II)			29 645,96	884 811,34
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-29 645,95	-884 739,58
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			3 995 880,00	3 470 186,27
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				216 893,80
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			3 995 880,00	3 687 080,07
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			252 294,80	135 845,99
Différences négatives de change				98 004,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			252 294,80	233 849,99
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			3 743 585,20	3 453 230,08
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			3 713 939,25	2 568 490,50

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 270 950,00	-162 435,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		121 848 503,88
Total des produits exceptionnels (VII)	1 270 950,00	121 686 068,88
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		130 155 356,09
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		130 155 356,09
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	1 270 950,00	-8 469 287,21
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 266 830,01	125 373 220,71
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	281 940,76	131 274 017,42
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	4 984 889,25	-5 900 796,71

SOFINSOD

Société par Actions Simplifiée au capital de 32 838 496 euros
Siège Social : 255, Quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux
309 540 268 R.C.S. Nanterre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février,

SODEXO, Société Anonyme au capital de 589 819 548 euros ayant son siège social au 255 quai de la Bataille de Stalingrad, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 301 940 219, représentée par Marc Rolland, dûment habilité,

a pris les décisions suivantes en qualité d'Associé unique de **SOFINSOD** (la « Société ») dont elle détient l'intégralité des 2 052 406 actions composant le capital social :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 août 2023 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 4 984 889,25 euros.

L'Associé unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé unique décide d'affecter l'intégralité du résultat au report à nouveau qui passera d'un solde débiteur de (5 900 803,04) euros à un nouveau solde débiteur de (915 913,79) euros.

Aucun dividende ne sera donc distribué au titre de l'exercice clos le 31 août 2023.

Au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net en euros
2019/2020	5 167 676	192 156 800
2020/2021	0	0
2021/2022	0	0

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique constate qu'aucune convention règlementée entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice social clos le 31 août 2023.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé unique confère tous pouvoirs à Madame Murielle Ollivier, ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations, pour l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

De tout ce qui est énoncé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par l'Associé unique.



Marc Rolland
Président



SODEXO
Représentée par Marc Rolland

Sofinsod
Exercice clos le 31 août 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

Sofinsod

Exercice clos le 31 août 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Sofinsod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sofinsod relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 1er février 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Soraya Ghannem

SOFINSOD SAS

Capital : 32 838 496,00 euros

Siège Social :

255 QUAI BATAILLE DE STALINGRAD 92866 ISSY LES MOULINEAUX

Date de clôture : 31/08/2023

ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a pour objet directement ou indirectement en France et dans tous autres pays :

Le conseil et l'assistance dans tous les autres domaines touchant à l'administration, la gestion, la direction, la représentation et le développement des entreprises, la détention et l'administration d'entreprises.

Et généralement, toutes opérations boursières, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes opérations d'investissement ou de prise de participation se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Faisant suite à la cession du Lido en 2022 Sofinsod a perçu de l'acquéreur un complément de prix d'un montant de 1 270 950,00 euros.

PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément au plan comptable général et principes généralement admis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

❖ IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation et les autres immobilisations financières sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'entrée dans le bilan.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la quote - part d'actif net comptable, la valorisation est confortée par la détermination d'une valeur d'usage basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les paramètres retenus ont été les suivants :

- flux de trésorerie après impôts établis à partir des plans d'activité réalisés généralement à deux ou trois ans par le management et étendus au - delà de cet horizon sur la base des taux de croissance à long terme des secteurs d'activité et zones géographiques concernés ;
- actualisation des flux de trésorerie sur la base du coût moyen du capital.

L'estimation de la valeur d'usage peut justifier le maintien d'une valeur nette comptable supérieure à la quote - part d'actif net comptable.

❖ CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

❖ OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre - valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre - valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est, le cas échéant, portée au bilan en "écart de conversion". Une provision pour risques et charges est constituée pour couvrir la perte de change potentielle sur l'écart de conversion actif.

Par ailleurs, en application du nouveau règlement, une distinction est effectuée, pour les opérations en devises étrangères, entre transactions commerciales et transactions financières :

- le résultat de change relatif aux transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique «autres charges».
- le résultat de change relatif aux transactions financières est présenté en résultat financier.

❖ INTEGRATION FISCALE

Sodexo SA est la société tête de Groupe d'intégration fiscale constitué par les filiales françaises éligibles (selon art. 223A du CGI). Sodexo SA est seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément Sofinsod SAS appartient au Groupe d'intégration fiscale de Sodexo SA depuis le 29/08/1989.

❖ TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions visées par le règlement ANC 2010-02 ont été conclues avec des filiales détenues en totalité ou avec des sociétés soeurs détenues directement ou indirectement par la société Sodexo SA et à des conditions normales de marché.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe se rapporte au bilan de l'exercice clos le 31/08/2023 avant affectation des résultats.

Le total du Bilan est de 37 260 877,01 euros et le compte de Résultat, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 4 984 889,25 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	32 727 850,18		32 727 850,18	32 727 850,18
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	32 727 850,18		32 727 850,18	32 727 850,18
Total Actif Immobilisé (II)	32 727 850,18		32 727 850,18	32 727 850,18
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	4 533 026,83		4 533 026,83	44 205,18
TOTAL Disponibilités	4 533 026,83		4 533 026,83	44 205,18
Charges constatées d'avance				
TOTAL Actif circulant (III)	4 533 026,83		4 533 026,83	44 205,18
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	37 260 877,01		37 260 877,01	32 772 055,36

BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé :)	32 838 496,00	32 838 496,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	48 988,04	48 988,04
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5 218 011,76	5 218 011,76
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	5 218 011,76	5 218 011,76
Report à nouveau	-5 900 803,04	-6,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 984 889,25	-5 900 796,71
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	37 189 582,01	32 204 692,76
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	62 136,20	
TOTAL Dettes financières	62 136,20	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 158,80	10 165,80
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		557 196,80
Autres dettes		
TOTAL Dettes d'exploitation	9 158,80	567 362,60
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	71 295,00	567 362,60
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	37 260 877,01	32 772 055,36

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

CREANCES ET DETTES

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
		Créances rattachées à des participations				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE						
		Clients douteux ou litigieux				
		Autres créances clients clients				
		Créances représentatives de titres Prov pour				
		Personnel et comptes rattachés				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités		Impôts sur les bénéfices				
		Taxe sur la valeur ajoutée				
		Autres impôts				
		Etat - divers				
		Groupes et associés				
		Débiteurs divers				
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT						
		Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES						
		Prêts accordés en cours d'exercice				
		Remboursements obtenus en cours d'exercice				
		Prêts et avances consentis aux associés				
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles				
		Autres emprunts obligataires				
		Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
		Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				
		Emprunts et dettes financières divers	62 136,20	62 136,20		
		Fournisseurs et comptes rattachés	9 158,80	9 158,80		
		Personnel et comptes rattachés				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				
		Taxe sur la valeur ajoutée				
		Obligations cautionnées				
		Autres impôts				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
		Groupes et associés				
		Autres dettes				
		Dettes représentatives de titres empruntés				
		Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES			71 295,00	71 295,00		
		Emprunts souscrits en cours d'exercice		Emprunts auprès des associés personnes physiques		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS GROUPE

Libellés	Entreprises Liées
Charges financières	
Produits financiers	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	32 838 496						32 838 496
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	48 988						48 988
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	5 218 012						5 218 012
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-6				-5 900 797		-5 900 803
Résultat de l'exercice	-5 900 797	5 900 797	-4 984 889				4 984 889
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 204 693	5 900 796,71	-4 984 889		-5 900 797		37 189 582

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	3 713 939,25	
Résultat exceptionnel (y compris participation)	1 270 950,00	
Résultat comptable (avant IS)	4 984 889,25	
Détail de l'impôt sur le résultat courant	Base	Impôt
Résultat courant	3 713 939,25	
Total des réintégrations :	199 794,00	
Total des déductions :	3 995 880,00	
TOTAL courant	-82 146,75	
Détail de l'impôt exceptionnel	Base	Impôt
Résultat exceptionnel (y compris participation)	1 270 950,00	
Total des réintégrations :	85 650,38	
Total des déductions :	1 270 950,20	
TOTAL exceptionnel	85 650,18	
Imputation des déficits antérieurs	-3 503,43	
TOTAL	0,00	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Locations en longue durée

Euros

Engagements Reçus

Néant

Evènements post-clôture

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SODEXO S.A. - SIRET N°301 940 219 14572 255 Quai de la Bataille de Stalingrad 92130 ISSY LES MOULINEAUX	S.A.	589 819 548	100%

LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS CHEZ SOFINSOD AU 31/08/2023

(en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis en net	Montant des garanties données	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				brute	nette					
Renseignements Détaillés										
Filiales françaises										
Participations françaises										
BELLON SA	388 000		19,61%	32 728	32 728			3 894 901	141 618 382	3 996
Filiales étrangères										
Participations Etrangères										
TOTAL GENERAL										